

Ordre du jour :

- Départ en formation DDEAS
- Examen des candidatures sur poste spécifique, résultat des commissions d'entretien.
- Questions diverses déposées par le SE-UNSA :

CAPPEI, Corps des psychologues scolaires, Médecin de prévention, Groupe de travail direction d'école, modification des imprimés d'absence 1,2,4,5 et demande d'un imprimé spécifique pour récupération d'heures.

Compte rendu

Réponses du directeur académique à notre déclaration liminaire et aux questions diverses déposées par le SE-UNSA :

- **Permutations 2017 et ineat/exeat** : La situation du département ne permettait pas d'accorder plus de sorties, il y en a néanmoins 10 de plus que l'année dernière. Lors de la phase d'ajustement des ineat/exeat, toute situation préoccupante sera examinée même si cela creuse la balance départementale à la rentrée.

Le SE-UNSA invite donc tous les collègues n'ayant pas eu satisfaction aux permutations nationales à déposer une demande **avant le 21 avril 2017** et à envoyer un double de leur dossier aux élus du SE-UNSA siégeant à la CAPD.

- Groupe de travail direction d'école : il aura lieu le jeudi 23 mars.

Le SE-UNSA sera présent à ce groupe de travail et sera force de propositions pour faire avancer ce dossier. N'hésitez pas à nous faire remonter vos demandes et vos remarques.

- **Médecin de prévention** : il n'y a plus de médecin de prévention depuis le 1^{er} mars dans notre département. En attendant la venue du successeur du Dr Porcher, les dossiers médicaux seront traités par la cellule médicale du Rectorat, les médecins de prévention de la Somme (Docteur Véronique PODVIN) et de l'Aisne (Docteur Monique VILLETTE).

Le SE-UNSA invite les collègues à se rapprocher de la section départementale pour toutes les demandes médicales concernant le mouvement, les temps partiels, les ineat/exeat ou toute autre opération de carrière.

- **Départ en formation CAPPEI** : une circulaire départementale sortira fin mars et une réunion d'information aura lieu le 5 avril. Les directeurs académiques des 3 départements doivent se réunir avec l'ESPE, le 15 mars, pour évaluer : les besoins en formation, la formation (notamment les lieux) et la certification. Un temps de travail est également prévu avec l'Académie de Lille. Les candidatures à un départ en formation CAPPEI seront traitées après la première phase du mouvement. Les enseignants obtenant un départ en formation seront nommés à titre provisoire sur les postes restés vacants à l'issue de la première phase. Une semaine de formation aura lieu début juillet.

Le SE-UNSA organise une **RISTT le mercredi 22 mars de 9h30 à 12h30 à Beauvais (Maison des syndicats)** en présence de notre délégué national ASH Gilles Laurent.

- **Nouveau corps des psychologues scolaires** : un gros travail de recensement du public ciblé va être fait par les services. Ensuite, chaque personnel recevra un courrier d'information et lui demandant de se positionner soit pour une intégration dans le corps, soit pour un détachement, soit un changement de poste et cela pour le 31 mai au plus tard. Une réunion d'information aura lieu. Une personne ressource sera identifiée pour répondre aux questions éventuelles.

Le SE-UNSA est à votre disposition pour vous apporter une aide personnalisée à la prise de décision. A votre disposition également :

- L'abonnement gratuit à la lettre en ligne que nous diffusons régulièrement.
<http://enseignants.se-unsa.org/Infolettres-categorielles>
- La foire aux questions sur notre espace-adhérent du site www.se-unsa.org
- La page Facebook Psy SE-Unsa

- **Imprimés d'absences 1,2,4,5 :**

A de nombreuses reprises le SE-UNSA est intervenu pour demander la disparition de l'avis, certes facultatif, du directeur d'école sur les imprimés 1,2,4. Et concernant le n°5, pour la suppression de l'obligation de fournir une lettre manuscrite pour candidater aux stages de formation syndicale.

Le DASEN a indiqué que ces imprimés seraient effectivement modifiés pour la rentrée 2017.

- **Imprimé spécifique pour récupération d'heures :**

A la suite de notre stage de formation syndicale « Remplaçant » d'octobre 2016, le SE-UNSA a demandé qu'un imprimé spécifique pour récupération d'heures soit à disposition des collègues. Actuellement, ils renseignent un imprimé n°1 de demande d'autorisation d'absence... !!

Le DASEN accède à la demande du SE-UNSA et annonce que ce document sera lui aussi mis en place à la rentrée.

Points à l'ordre du jour :

- **Départ en formation DDEEAS :** 2 collègues ont déposé une demande. Un seul départ souhaité par le DASEN, le collègue 2nd au barème est inscrit en liste complémentaire.
- **Postes spécifiques mouvement 2017 :** Les commissions ont eu lieu début mars. Un seul avis défavorable a été donné. Les avis favorables des commissions sont valables pour 3 ans.

Autres points évoqués :

- **Collègues touchés par une mesure de carte scolaire :** Un courrier personnalisé (retrait d'emploi, fusion, transfert de poste) sera envoyé dès ce lundi aux collègues concernés. Un double sera adressé dans leur école. Ils devront, avant l'ouverture du serveur, faire connaître leur réponse.

N'hésitez pas à nous renvoyer la fiche de suivi mouvement disponible sur notre site.

- **circulaire des disponibilités:** la date butoir du 28 mars est une date non restrictive. Elle concerne les demande de disponibilité connue à ce jour. D'autres demandes pourront être faites si besoin à la suite des opérations du mouvement par exemple.

Les élus du SE-UNSA.

Nathalie Puissant, Sylvie Choury, Paola Boulenger et Alexandre François

se-[unsa.org](http://se-unsa.org)